

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
24 février 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

2023D007

OBJET :

**05. DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE. AIDE
AUX COMMERÇANTS.
VOTE D'UNE
ENVELOPPE
BUDGÉTAIRE POUR
L'EXERCICE 2023.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 059-215904004-20230302-2023D007



L'an deux mil-vingt-trois, le deux MARS à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à M. DUYCK Joël
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. DELVOYE Philippe
Mme CLINKEMAILLIE Colette, **procuration** à Mme BEURAERT Martine

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans la continuité de ce qui se fait depuis 2010 par le biais du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), la commune souhaite poursuivre son soutien aux commerçants mervillois, afin de favoriser l'attractivité commerciale en proposant une aide à l'embellissement et à la rénovation des façades commerciales.

Il indique que pour l'année 2023, le dispositif évolue afin que l'aide apportée soit plus cohérente avec les attentes de la commune en termes d'embellissement et de rénovation. La commune apportera une subvention de 50 % des dépenses HT, avec un maximum de 2 500 € d'aide et dans la limite de l'enveloppe attribuée, à savoir 20 000 € pour l'année 2023. (pour rappel, l'aide précédente était de 50 % du montant HT, avec un maximum de 2 000 € d'aide).

À ce titre, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'ouverture d'une nouvelle enveloppe budgétaire de 20.000 € sur l'exercice 2023 ;
- entérine le cahier des charges permettant aux commerçants de bénéficier de cette aide qui est annexé à la présente délibération.

Pour information, il est rappelé que la Communauté de Communes Flandre Lys accompagne depuis quelques années les porteurs de projets avec un dispositif d'Aides à la création de Très Petites Entreprises (ATPE), mais aussi les entreprises qui souhaitent se développer grâce à un dispositif d'aide au développement.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché en tout lieu au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.